

Procès-Verbal du Bureau Du 21 décembre 2023

Présents : Bernard FERRIERE, Patrick CANNET, Jean Michel ADREY, Richard PEREYROL, Christine MILESI.

Excusés : Karine CAPELLI COINTET, Jean Philippe RENARD.

Début de la réunion : 20h15

1) **Démission de Patrick JOUBAUD**

Suite à la démission de Patrick JOUBAUD, Bernard FERRIERE propose le poste à Christine MILESI qui décline sa proposition. Ensuite, il le propose à Richard PEREYROL qui va y réfléchir.

Sylvie sera présente à toutes les réunions de bureau et de conseil de ligue qui seront enregistrées jusqu'à la prochaine élection en septembre 2024. Les comptes-rendus seront envoyés à tous les membres pour lecture et/ou correction.

Avant l'assemblée générale, une réunion sera organisée pour valider le rapport du Secrétaire Général.

2) **Lieu AG septembre 2024**

Lors d'une réunion, François DOS REIS, président du D21, avait proposé d'organiser l'assemblée générale dans une salle de son département. Indisponible à la date du 28/09/2024 il nous a été proposé le 26/10/2024 (Vacances de la Toussaint). Le bureau décide de maintenir la date 28/09/2024 pour l'AG électorale, lieu à définir.

Après discussion, il en ressort qu'une demande sera faite au club de la MJC Dole pour l'organiser.

3) **Divers**

Proposition de la FFTT sur le CHE lors de la saison 2024/2025 de terminer la première phase en janvier et la deuxième en juin. La BFC la refuse.

Formation AR/JA1 : Jura Morez a mis en place une formation sans suivre les instructions réglementées par la Ligue et Karine CAPELLI COINTET qui en est la présidente. Un mail sera envoyé au club en lui rappelant les consignes à suivre lors d'une demande de formation d'AR et JA.

Le club de l'Isle sur le Doubs refuse de payer l'amende de 100 € pour non représentation à l'assemblée générale de la ligue. Si la ligue persiste le président du club démissionnera. Le bureau prend la décision de maintenir l'amende.

Procès-Verbal du Bureau Du 21 décembre 2023

Remplacement des 5 fenêtres avec des volets roulants au bureau de Dijon : Magali a demandé plusieurs devis à différentes entreprises. Vu le montant de ceux-ci, Patrick CANNET propose de contracter un prêt. La question se pose : doit-on contracter un prêt ou prendre dans la trésorerie ? Bernard FERRIERE propose de diviser en deux les travaux. Cette proposition est acceptée (à partir de janvier 2024, hausse des prix sur les matériaux de 5 %).

Suite à ces futurs travaux, la ligue augmentera le loyer du D21.

Afin de profiter des subventions pour la rénovation énergétique, Bernard demandera à Magali de faire des recherches en ce sens.

Autre information : pose de compteur pour le chauffage au bureau de Dijon.

Les 12 et 13/01/24 : conseil fédéral.

I

NFO :

Nouvelle réglementation : le conseil fédéral peut prendre la décision, sans passer par une assemblée générale, de rémunérer le président de la FFTT.

Fin de la réunion : 21h20